



Annexe 2 du règlement intérieur :

Conditions de prêts applicables dans toutes les bibliothèques du réseau.

Voté par délibération du conseil communautaire en date du 22/11/2017

Le prêt est gratuit pour tous les documents. L'emprunt des documents est défini ci-dessous, les documents pourront être restitués dans n'importe quelle bibliothèque du réseau.

Il est possible de **prolonger les prêts de chez soi** (à l'exception des vidéos et DVD de cinéma et CD-Rom et des nouveautés) une seule fois, à condition que les documents ne soient pas réservés par un autre lecteur et que la demande de prolongation soit faite avant l'échéance de retour.

LE NOMBRE MAXIMUM D'OUVRAGES EMPRUNTABLES EST LIMITE

Simultanément par personne ou par collectivités et se définit comme suit :

SUPPORTS	INDIVIDUEL	COLLECTIVITES PRETS AUX ECOLES	AUTRES COLLECTIVITES
Livre adulte ou enfant	8 documents pendant 21 jours renouvelable 14 jours	30 documents pendant 28 jours renouvelable 14 jours	30 documents pendant 28 jours renouvelable 14 jours
Périodique	2 documents pendant 14 jours pas de renouvellement	4 documents pendant 14 jours pas de renouvellement	4 documents pendant 14 jours pas de renouvellement
Livre + multimédia Cédérom / Dvd-Rom - CD audio	8 documents pendant 14 jours pas de renouvellement	-	-
Total maximum incluant les nouveautés	8	30	30

PRETS DES NOUVEAUTES : pas de prolongation possible

SUPPORTS	INDIVIDUEL		COLLECTIVITES	
	Nombre de prêts	Durée des prêts	Prêts aux écoles	Prêts autres collectivités
Livre adulte ou enfant	2	14 jours	10 documents pendant 21 jours	6 documents pendant 21 jours
Livre + multimédia Cédérom – Dvd-rom - CD audio	2	14 jours	-	-
Maximum	2	-	10	6



📄 **Annexe 1 du règlement intérieur :**

Modalités d'adhésion applicables dans toutes les bibliothèques du réseau

Décision prise par délibération du Conseil communautaire, en date 22 novembre 2017

Habitants de la Communauté de Communes	Tarifs
Adultes	Gratuit
Enfants étudiants	Gratuit
Demandeurs d'emploi, handicapé bénéficiaires de minima sociaux.	Gratuit
Bénévoles et personnels s'occupant des bibliothèques du réseau	Gratuit
Groupes : Ecoles, communes du territoire, maison de retraite centre de loisirs et relais d'assistants maternels intercommunaux	Gratuit
Habitants hors communauté de communes	
Adultes	Gratuit
Enfants de moins de 18 ans	Gratuit
Vacanciers le temps du séjour	Gratuit